



Paris, le 25 novembre 2020

**Mesdames et Messieurs les
Président(e)s de ligue
Copie : RCL**

DTN 2020/2021 – AJ/GM/PL – N° 171734

Objet : Échelons qualificatifs du Championnat de France des clubs 10 m – saison 2020/2021

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de ligue,

L'annulation du championnat de France 10 m dans sa configuration habituelle en janvier 2021 nous oblige à revoir l'organisation de la suite de la saison sportive et notamment les échelons qualificatifs du championnat de France des Clubs 10 m.

Suite aux annonces faites hier, on peut, à ce jour, espérer une réouverture des stands pour le 20 janvier 2021. Afin de laisser aux tireurs un temps suffisant pour reprendre l'entraînement, la date limite d'organisation des championnats régionaux de cette compétition va être repoussée au 14 février 2020 et la date prévue du championnat de France des clubs à Longuenesse est pour le moment maintenue au 13 et 14 mars 2020.

Afin de faciliter la mise en place des qualifications et de répondre au mieux aux contraintes sanitaires, vous trouverez ci-dessous, les dispositifs et aménagements décidés pour assurer les qualifications pour cette compétition par équipe :

- Mise en place d'un seul échelon qualificatif : le championnat régional
- Possibilité d'organiser cet échelon de manière délocalisée au sein des départements si besoin afin de pouvoir éviter les regroupements importants de tireurs sur un même stand
- Suppression des phases finales :
 - o Pour les adultes et écoles de tir, l'équipe championne régionale sera celle qui aura le score le plus élevé à l'issue du match de qualification
 - o Pour les écoles de tir, le principe de qualification pour le championnat de France du champion de chaque ligue sera maintenu
- Les tireurs en attente de passage et les coachs devront se situer en dehors de la zone réservée aux tireurs et arbitres. Cette limite sera clairement identifiée par les arbitres de la compétition. L'idéal serait que cette zone puisse faire à minima 3 m de large.
- Afin de respecter au mieux la consigne ci-dessus et de sécuriser les changements de tireur :
 - o 15 minutes supplémentaires de tir seront attribuées aux équipes pour la compétition adulte. Le temps total de tir sera donc de 4h15.
 - o Le temps de 10 minutes pour les changements de tireurs dans la compétition écoles de tir est jugé suffisant
- Le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le stand. Seul le tireur, quand il aura pris sa position de tir pourra l'enlever. Il devra le remettre dès qu'il aura fini son match et quittera son poste de tir.

La mise en place de cet échelon qualificatif pour le championnat de France des clubs 10 m sera la priorité en termes de timing d'organisation des compétitions. Ensuite, et suivant la situation sanitaire, l'organisation d'un échelon qualificatif pour le championnat de France 10 m reprogrammé sera étudiée.

Pour rappel, les mesures décrites dans le [protocole sanitaire de rentrée sportive](#) seront toujours applicables.

Comptant sur votre précieuse collaboration dans cette période difficile et restant à votre disposition pour toute aide nécessaire, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président(e)s de ligue, à l'assurance de mes salutations sportives les meilleures.

**Gilles MULLER
DTN**

Fédération Française de Tir

38, rue Brunel – 75017 Paris – Tél. : 01 58 05 45 45 – Télécopie : 01 55 37 99 93 – Siret 784 354 409 00046
www.fftir.org